













PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM) CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

Atelier sous régional sur la gestion des demandes d'indemnisation pour les pays arabophones Méditerranéens

Maroc, 28-29 novembre 2012

Session Technique du MOIG sur les coûts et les remboursements d'assistance

Maroc, 30 novembre 2012

RAPPORT



décembre 2012















PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM)
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

Atelier sous régional sur la gestion des demandes d'indemnisation pour les pays arabophones Méditerranéens

Maroc, 28-29 novembre 2012

Session Technique du MOIG sur les coûts et les remboursements d'assistance

Maroc, 30 novembre 2012

RAPPORT



décembre 2012

TABLE DES MATIERES

Résumé

1.	Introduction	.1
2.	Organisation de l'Atelier	.1
3.	Logitique	2
4.	Déroulement de l'Atelier	2
5.	Déroulement de la Session Technique	5

Annexes

Annexe I: Liste des Participants

Annexe II: Programme de l'Atelier et de la Session Technique

Annexe III: Questionnaire

Annexe IV: Evaluation de l'Atelier et de la Session Technique

1. INTRODUCTION

L'Atelier sous régional sur la gestion des demandes d'indemnisation pour les pays arabophones méditerranéens et la Session Technique sur les coûts et les remboursements d'assistance se sont tenus à Mohammedia, Maroc, du 28 au 30 novembre 2012.

Cet événement, cofinancé par le Programme intégré de coopération technique de l'OMI, le Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG) et la Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage (SAMIR), a été organisé par le Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) en collaboration avec le Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) et avec le soutien technique de l' « International Tanker Owner Pollution Federation Ltd » (ITOPF) et de l' « International Group of P&I Clubs ».

Le but de l'atelier était d'apporter des connaissances sur les conventions internationales et leur transposition dans la législation nationale, sur la gestion des demandes d'indemnisation, l'éligibilité des demandes et les procédures associées, à travers des présentations et sessions pratiques.

2. ORGANISATION DE L'ATELIER

Les principaux objectifs de l'atelier étaient :

- de présenter et débattre avec les représentants des gouvernements et de l'industrie des conventions internationales et de leur transposition dans la législation nationale, sur la gestion des demandes d'indemnisation, l'éligibilité des demandes et les procédures associées, à travers des présentations et sessions pratiques ; et
- d'émettre des recommandations pour le développement de législations nationales et de discuter sur les limites des conventions actuelles.

2.1. Conférenciers

Afin d'atteindre ces objectifs, le programme de l'atelier a été développé par le FIPOL et le REMPEC. Douze (12) intervenants provenant d'organisations internationales, de l'industrie pétrolière et des gouvernements ont offert leur connaissance sur les aspects légaux et pratiques de la gestion des demandes d'indemnisation.

La liste des conférenciers est incluse dans la liste des participants, en Annexe I de ce rapport.

2.2. Participants

Quarante-huit (48) personnes, incluant les représentants de sept (7) pays méditerranéens arabophones (Algérie, Egypte, Liban, Libye, Maroc, Tunisie, Syrie) des représentants de l'industrie pétrolière et d'autres organisations ont participé à l'atelier. La liste complète des participants est reproduite dans **l'Annexe I** de ce rapport.

2.3 Documentation

La préparation du contenu de l'atelier a été coordonnée par le REMPEC et le FIPOL. L'atelier était divisé en neuf modules constituant la structure du programme thématique :

- Module 1 : Introduction
- Module 2 : Cadre juridique
- Module 3 : Comportement et effets des hydrocarbures déversés dans le milieu marin, les moyens de lutte disponibles et leur influence sur la réduction des dommages environnementaux et économiques
- Module 4 : Présentation, évaluation et procédure de règlement des demandes d'indemnisation
- Module 5 : Etude de cas Récents incidents
- Module 6: Financement des FIPOL
- Module 7 : Mise en œuvre du régime d'indemnisation dans le droit national
- Module 8, 9: Discussion et Conclusion

La Session technique était divisée en 5 modules :

- Module 1 : Introduction
- Modules 2 à 4 : Discussion sur les accords, les éléments de coût et barèmes, le financement et remboursement
- Module 5 : Etude de cas Recommandations & Conclusions

Le programme final de l'atelier tel que délivré est reproduit en Annexe II de ce rapport.

En amont de l'événement, un questionnaire a été envoyé à tous les participants afin de collecter des informations sur les sujets des modules cités ci-dessus, au vue de discussions techniques. Une copie des questionnaires est reproduite en **Annexe III** de ce rapport.

A la fin de l'événement, les participants ont reçu une clé USB dans les deux langues de l'atelier (Anglais/Français) contenant toutes les présentations et le matériel (exercices) présenté pendant l'atelier, la liste des participants, le programme final et une série de documents techniques.

3. LOGISTIQUE

L'atelier a eu lieu à Mohammedia du 28 au 30 novembre 2012 dans la salle de conférence de l'Hôtel Aventi, Mohammedia, Maroc, où la majorité des participants a été logée. Les arrangements logistiques à l'hôtel et pour les services d'interprétation ont été réalisés par le MOIG et la SAMIR qui ont aussi pris en charge les déjeuners, les pauses café et le diner de bienvenue. Le nombre limité de personnel et leurs longues journées de travail (plus de 12 h) ont créé des difficultés logistiques et de coordination qui ont pu être réglées. L'atelier a été dispensé en anglais et français avec interprétation simultanée dans les deux langues. L'interprétation prévue en arabe n'a pas pu avoir lieu, pour cause d'annulation de dernière minute. De ce fait l'interprétation ayant été réalisée par un seul interpréteur pendant trois jours, sa qualité n'a pas atteint les standards habituels. Le transport, le logement et les frais journaliers ont été pris en charge par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour l'ensemble des représentants gouvernementaux.

4. DEROULEMENT DE L'ATELIER

4.1. <u>Ouverture de l'Atelier et introduction (Module 1)</u>

M. Gabino Gonzalez, Administrateur de Programme au REMPEC, a accueilli, au nom du Directeur du REMPEC, les participants à l'atelier et remercié l'OMI, le MOIG et la SAMIR pour le support financier accordé pour l'événement, le FIPOL, l'ITOPF et P&I Club pour leur assistance technique, ainsi que les nombreux participants pour leur présence et intérêt. Il a rappelé le cadre de l'atelier et ses objectifs, et présenté les intervenants avant de laisser la parole aux participants pour se présenter.

Il a rappelé que cet événement était le résultat de la demande formelle de l'Algérie du Maroc et de la Tunisie lors de la dernière réunion opérationnelle de l'Accord sous régional de coopération pour la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle dans la zone de la Méditerranée du sud-ouest en Tunisie en 2010.

M. Ridha Dhaoui, Directeur du MOIG, a remercié tous les participants et conférenciers pour l'intérêt porté à l'atelier.

4.2. <u>Discussions et Conclusions de l'atelier</u>

Suite aux présentations des modules 2 à 7 mentionnés ci-dessus, M. Gonzalez a donné une vision d'ensemble de l'état de ratification des conventions sur les indemnisations dans les pays participant à l'atelier. Trois principaux sujets ont été discutés :

- la ratification des conventions ;
- la transposition dans la réglementation nationale ; et
- la coopération avec l'industrie ou entre les pays.

Les représentants des pays et de l'industrie pétrolière étaient invités à présenter leur point de vue sur ces trois sujets, et à présenter le statut actuel des conventions dans leurs pays respectifs. Certains pays ont de plus présenté leur plan national d'urgence actuellement en place.

Pays qui n'ont pas ratifié certaines des conventions clés

Liban. La délégation libanaise a noté que les procédures de ratification au Liban sont assez longues, et durent en moyenne autour de trois ans. Les participants ont été informés que d'ici la fin de l'année 2012, le Ministère de l'Environnement Libanais initiera le processus de ratification des conventions CLC et FIPOL de 1992. A la suite d'une requête d'un représentant libanais, le FIPOL a confirmé que les conventions et les textes étaient disponibles en arabe. Il a été de plus recommandé de traduire les manuels techniques du FIPOL en arabe, puisqu'ils sont considérés comme un outil crucial pour la mise en œuvre opérationnelle des textes internationaux. Le Directeur du MOIG a rappelé que d'autres manuels ont déjà été traduits avec le support du MOIG, et qu'il discutera avec le FIPOL de la traduction de ses manuels techniques.

Egypte. L'Egypte a rappelé qu'un des obstacles à la signature des Fonds 1992 est le transfert de pétrole de la Mer Rouge à la Mer Méditerranée à travers l'oléoduc de Sumed. Le manque d'information chiffrée pour évaluer la contribution résultant de ce transfert bloque le processus de ratification. Il a été suggéré que la compagnie Summit Petroleum, en charge du transfert, soit consultée.

Libye. La délégation libyenne a rappelé qu'après la récente Révolution, le nouveau système se met en place et s'appuie sur la Constitution qui n'est pas encore établie. Elle a souligné le défi que représentent la mise en place du cadre législatif et la révision de la législation nationale avant ratification des conventions internationales. La délégation a informé les participants que le parlement libyen a mis en place plusieurs comités dont le rôle est d'évaluer les lois nationales et leur conformité avec les conventions internationales, et de les amender si nécessaire. L'accent a été mis sur la nécessité d'avoir des lignes directrices pour la mise en œuvre des lois, ainsi que des capacités d'application. La délégation a fait référence à la mise en œuvre d'un projet de gestion du trafic maritime VTS (Vessel Traffic Services) afin entre autres de surveiller les pollutions sur les côtes libyennes.

Pays qui ont ratifié les conventions clés

Maroc. Suite à la ratification des Conventions, en particulier les Fonds de 1992, le Maroc a transposé une partie des dispositions de ces conventions par l'adoption de textes réglementaires qui accompagnent le plan d'urgence national, établi en 1995. Le Département de l'Environnement a la charge de ce plan en collaboration avec les départements civils et militaires en charge de la lutte en cas de pollution. Depuis 2004, un exercice biennal est organisé. La délégation marocaine a précisé que le plan national d'urgence était actuellement évalué, afin de cibler ses lacunes et les combler. Suite à la révision de la Constitution marocaine, toute loi ou convention internationale ratifiée par le Maroc devient une loi marocaine. Il s'agit donc seulement de compléter sa mise en œuvre par des dispositions opérationnelles.

Algérie. Sur le plan juridique, la délégation algérienne a précisé que tout comme au Maroc, les conventions ratifiées prévalent sur les lois nationales. Sur le plan de la transposition pratique, le plan national d'urgence (Plan « Tel-Bahr ») regroupe les autorités civiles et militaires ainsi que les administrations à compétences maritimes. Trois comités opérant à trois niveaux (au niveau du ministère de l'environnement, au niveau régional et au niveau local) assurent la mise en œuvre des dispositions. Le service national des Gardecôtes est chargé de l'ensemble des missions de l'Etat en mer. A terre, la protection civile est en charge de la lutte contre les pollutions marines impactant les côtes. Un Mémorandum d'Entente avec l'Espagne, l'Accord sous régional avec la Tunisie et le Maroc, et un accord en cours de finalisation avec la France et l'Italie constituent le cadre régional sur lequel se repose le plan national. Un projet de révision et d'amélioration de la lutte anti-pollution marine est en cours. La délégation algérienne a annoncé que la ratification du Fonds complémentaire de 2003 ainsi que la création d'un Fonds National étaient en cours de discussion. Sonatrach, la compagnie pétrolière nationale, transmet régulièrement des rapports sur la quantité d'hydrocarbure importée. Une de ses filiales est chargée de la gestion des terminaux pétroliers avec ses propres moyens matériels, mis à la disposition des autorités de lutte algériennes.

Page 4

Tunisie. Tout comme l'Algérie et le Maroc, la délégation tunisienne a confirmé que la transposition des textes des conventions internationales au niveau national n'était pas nécessaire, puisqu'elles prévalent sur les lois nationales. Un plan d'urgence, rassemblant différents ministères, a été mis en place en 1996. Le secrétariat de la mise en œuvre est géré par l'Agence National de Protection de l'Environnement (ANPE), qui travaille en collaboration avec les entités gouvernementales engagées dans la lutte. La délégation tunisienne a précisé que la méthodologie de calcul des coûts présentée pendant l'atelier pourrait être transposée dans le plan national d'urgence. Le REMPEC a suggéré de faire le lien avec le FIPOL et le REMPEC pour avoir des recommandations ou conseils à ce sujet.

Syrie. La délégation syrienne a présenté les trois ministères en charge de la ratification et de la mise en œuvre des conventions (Transport, Environnement et Maritime). Elle a souligné que l'absence de juges spécialisés dans les lois maritimes implique que les demandes d'indemnisation passent par la procédure juridique générale, qui n'est parfois pas adaptée. La délégation a souligné l'assistance de l'OMI en Syrie pour la mise en place de trois départements gouvernementaux séparés, traitant respectivement des registres d'immatriculation des navires, de l'environnement marin et de la pêche. La Syrie a demandé une assistance supplémentaire du FIPOL pour la ratification des conventions de son mandat.

4.3. Conclusion et recommandations de l'atelier

Les discussions et présentations de l'atelier ont mené à une série de recommandations de la part des participants et des conférenciers :

Recommandations des participants :

- la coopération internationale et les accords sous régionaux tel que l'accord entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, devraient être testés durant les exercices nationaux ; les aspects d'indemnisation devraient être intégrés dans ces exercices ;
- la Convention SNDP et le Protocole Offshore devraient être ratifiés, afin de couvrir un large spectre de potentielles pollutions et de scénarios au niveau régional :
- la traduction en arabe des manuels traitant des conventions sous le mandat du FIPOL est très importante pour assister à la mise en œuvre locale et nationale des conventions ; et
- l'utilisation des dispersants devraient être régulée à un niveau régional, l'entrée en vigueur du Protocole Offshore pourrait renforcer cette exigence dans l'éventualité de la nécessité de l'utilisation de cette technique tel que durant l'accident « Deepwater Horizon ».

Recommandations du FIPOL:

M. Liebert a rappelé les trois domaines qui, par expérience, étaient problématiques dans la transposition de la Convention du Fonds de 1992 dans la législation nationale, et a donc recommandé de respecter les règles suivantes :

- respecter le cadre temporelle des conventions dans la législation nationale;
- respecter les dispositions des conventions (sans exceptions) concernant les indemnisations environnementales ; et
- reconnaître les limitations des conventions pour les propriétaires de navire.

En conclusion, il a été noté que trois pays ont confirmé que la transposition de dispositions internationales n'était pas nécessaire puisqu'elles prévalaient sur la législation nationale. Cependant, les aspects techniques et pragmatiques de ces dispositions doivent être traités au niveau national.

De ce fait, la traduction des manuels et lignes directrices internationales en arabe est cruciale pour faciliter la mise en conformité nationale et l'application des conventions internationales sur la gestion des demandes d'indemnisation et les régimes associés par les entités nationales compétentes au niveau légal et technique. Le MOIG sera en liaison avec le FIPOL afin d'évaluer les opportunités permettant la traduction en arabe.

Trois éléments importants, tels que recommandés par le FIPOL, doivent être pris en compte lors de la transposition des aspects opérationnels des conventions internationales.

5. <u>DEROULEMENT DE LA SESSION TECHNIQUE</u>

5.1. Ouverture de la Session Technique et introduction

M. Dhaoui a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé que la Session Technique du MOIG était organisée, ces dernières années, en collaboration avec le REMPEC. En présentant les objectifs de la session, M. Gonzalez a brièvement décrit les annexes et articles de la Convention OPRC, du Protocole OPRC-HNS et du Protocole d'Urgence en lien avec l'assistance et les remboursements d'assistance.

M. Gonzalez a souligné l'importance des exercices pour tester l'offre internationale d'assistance. Il a rappelé que lors du dernier exercice dans lequel le REMPEC était impliqué pour coordonner la demande d'assistance (équipements et experts) en octobre 2012, seuls cinq pays sur vingt-et-un ont répondu à la demande d'assistance. Il a souligné que suite à la requête de la Dixième Réunion des Points Focaux du REMPEC, dans le cadre du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG), le REMPEC a demandé aux pays méditerranéens de fournir des données sur les équipements de lutte, afin d'améliorer l'efficacité de la lutte et de l'assistance au niveau régional. M. Gonzalez a souligné l'importance de l'inventaire des équipements, qui bénéficiera à tous les pays en termes de coopération régionale, et assistera à l'évaluation nationale et régionale des capacités de lutte à la lumière des résultats du projet MEDESS-4MS, qui inclue une étude sur l'analyse du risque.

La session technique s'est organisée autour d'une table ronde dont les discussions se sont concentrées sur l'assistance et les coûts de remboursement, en mettant l'accent sur les accords, financements et aspects techniques. Les représentants de pays et de l'industrie étaient invités à présenter leur cas pour alimenter la discussion afin de définir une série de recommandations. Les limites actuelles du cadre international, régional et local ont aussi été abordées.

5.2. <u>Les accords intergouvernementaux</u>

Les représentants de pays et de l'industrie étaient invités à présenter la situation actuelle concernant les moyens opérationnels pour lutter contre un déversement d'hydrocarbures, ainsi que sur les procédures de demande d'indemnisation, dans le cadre d'accords intergouvernementaux.

DISCUSSIONS:

Accords sous régional entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

Avant de donner la parole aux participants, le REMPEC a précisé que les Parties de l'Accord se sont accordés dans le cadre de la réunion opérationnelle annuelle, sur l'échange d'inventaires d'équipements ainsi que sur les détails concernant les prix des équipements et les conditions de fourniture d'équipement et d'assistance.

L'Algérie a rappelé que le Maroc et la Tunisie ont été invités à participer au récent séminaire et exercice pour l'évaluation du plan national contre la pollution marine « Tel-Bahr ». Les représentants tunisiens ont reconnu que l'atelier et la session technique étaient une bonne occasion de réanimer les discussions sur l'échange d'information concernant les demandes de remboursement. Il a été de plus noté que les circonstances politiques ont rendu difficile l'organisation, comme l'accord le stipule, de réunions régulières et d'un suivi du programme de travail associé. L'Accord sous régional est considéré dans le plan d'urgence tunisien.

Puisque les plans d'urgence tunisien et marocain sont en cours de révision, il a été recommandé d'avoir des échanges d'information avant la finalisation des plans respectifs, en intégrant les composantes principales de l'Accord sous régional.

Les représentants algériens ont ajouté que les similarités entre les lois nationales des trois pays concernés devraient faciliter la mise en œuvre de l'accord sous régionale. Malgré le niveau de détail de l'accord, l'application opérationnelle à travers des exercices et des échanges d'information a été reconnue comme étant d'une grande importance pour assurer le rôle opérationnel de l'accord.

En Syrie, les activités liées à la prévention et la préparation contre les pollutions marines nécessiteraient dans le futur des activités de renforcement des capacités. A cet égard, le rôle crucial du REMPEC et de l'OMI dans la région a été souligné. Le représentant syrien a souligné l'importance d'améliorer les connaissances sur les équipements disponibles dans la région.

Au Liban, l'industrie pétrolière est à 100 % privée, avec 35 installations le long des côtes libanaises. La coopération avec l'ensemble des parties prenantes pour la ratification des conventions, incluant l'industrie pétrolière, est très importante.

Du point de vue **Libyen**, il existe une volonté de la part des experts techniques de travailler sur la mise en œuvre des aspects opérationnels et légaux de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures. La coopération régionale à travers des ateliers améliore le niveau technique et les connaissances de toutes les parties impliquées dans la lutte.

5.3. Accords entre industries pétrolières au sein d'un(e) même région/pays - accords gouvernement/industrie

ETAP et le contexte Tunisien

Le MOIG a présenté le contexte Tunisien et la mise en place du plan d'urgence de la société ETAP, à travers la coopération entre l'industrie pétrolière et le gouvernement.

BP en Egypte

Mme Hala Elaskalany, Directrice du C&CM de BP en Egypte, a présenté les activités de BP en Méditerranée.

DISCUSSIONS

Le gouvernement tunisien a imposé à l'industrie pétrolière la souscription à une assurance, ainsi qu'un contrat avec une entreprise de traitement des déchets, pour s'assurer que les déchets générés soient pris en compte lors d'une pollution.

En Algérie, lors d'un incident dans l'Est de l'Algérie (Skikda) en 2003, la demande d'indemnisation a été accompagnée d'une expertise. Le remboursement des impacts économiques a été réalisé, et le gouvernement algérien a pris à sa charge la mobilisation opérationnelle. Sonatrach étant une entreprise étatique, tous les équipements et moyens sont à la disposition des autorités compétentes.

En Libye, la création d'un "club national" regroupant les sociétés de lutte est envisagée pour faciliter la coordination entre toutes les entités opérant en Libye.

5.4. Eléments de coûts et barèmes, financement et remboursement

M. Alam Syah Bin Mohamed Amin d' « Oil Spill Response Limited » (OSRL) et Capitaine Paul Xiradakis Directeur d'OSRA ont présenté leur société respective et leur structure, en donnant des détails sur les coûts des équipements disponibles.

DISCUSSION

Suite aux présentations et afin de répondre aux questions des participants, il a été clarifié que les coûts standards appliqués pour évaluer les demandes d'indemnisation se basent sur les coûts standards locaux. Il en est de même pour les pertes économiques (revenues, taxes, bénéfices etc.).

La discussion a mis en avant les limitations des conventions sur la gestion des demandes d'indemnisation, qui ne concernent que les accidents de pétroliers. En Méditerranée, le nombre important de plateformes offshore soulève la question du système d'indemnisation dans le cas d'une pollution causée par les activités offshore. Il a été reconnu que jusqu'à présent il n'y a pas de convention internationale en place. Cependant, la délégation d'Indonésie a soulevé le sujet à l'Organisation Maritime Internationale, et a demandé de réaliser une étude sur ce sujet.

Le FIPOL a cité en exemple la procédure en place en Grande-Bretagne à travers l'OPOL (« Oil Pollution Liability Association ») qui possède un fonds de réserve en cas d'incident du aux activités offshore. Cet exemple d'arrangement national peut être pris comme référence pour la préparation de futurs accords régionaux.

L'Algérie a soulevé l'importance de la création d'un fonds régional d'indemnisation en Méditerranée, qui pourrait être considéré par le biais du Protocole Offshore. A cet égard, il a été rappelé que le Protocole Offshore est entré en vigueur suite à son adoption par la Syrie et que des développements seront menés

pour assister les pays méditerranéens à sa mise en œuvre. Le Protocole ne fait pas référence à la mise en place d'un fonds, cependant la question de l'indemnisation y est abordée.

Le FIPOL et l'ITOPF travaillent dans le cadre des incidents par les navires et les pétroliers. Pour les accidents offshores, il n'y a pas de procédure spécifique en place. De ce fait, la priorité sera donnée aux accidents par les pétroliers.

5.5. Etude de cas

Algérie

M. Ghellal, conseiller juridique, a présenté la coopération entre Sonatrach et BP lors de l'incident « Deepwater Horizon » en 2010. La Sonatrach a reçu une demande de BP pour fournir des équipements et a fourni 840 m de barrages flottants. M. Ghellal a souligné qu'aucun coût n'a été chargé à BP pour l'assistance, BP étant un partenaire important de Sonatrach. Lors du tremblement de terre à Boumerdes en 2003 en Algérie, les partenaires de l'industrie pétrolière ont assisté la Sonatrach pendant la crise. Au moment de l'incident, aucun cadre régional n'était en place pour ce type de coopération.

Libye

M. Miloud Omran Miloud Tabiaa, Consultant en communication et affaires internationales, représentant l'autorité maritime libyenne, a présenté le cadre légal libyen couvrant les questions de remboursement et d'indemnisation. Plusieurs autorités sont en charge de la mise en œuvre de la loi nationale (Loi 15), ce qui engendre un processus administratif compliqué. Il a souligné le manque de méthodologie pour appliquer la Loi 15 et ses limites, en particulier du fait de son aspect générique et du manque de données spécifiques et de référence à appliquer sur le terrain. Il a donné une vue d'ensemble du statut de ratification des conventions internationales, et souligné les nombreuses contradictions des lois nationales. Il a présenté ses recommandations pour la mise en œuvre de la Loi 15 en conformité avec les conventions internationales, et pour assurer son applicabilité sur le terrain. La sensibilisation du public et des formations intensifs pour le staff technique ont été recommandées. La surveillance et le contrôle des côtes constituent une première étape à la protection et sécurisation du littoral libyen.

JS Amazing & Redfferm

M. Homan a présenté deux études de cas d'incidents au Nigéria, dans lesquels le FIPOL a dû faire face à différentes problématiques.

5.6. Conclusions et recommandations de la session technique

Suite aux discussions, un débriefing a permis aux participants de revoir les principaux problèmes et éléments à prendre en compte lors de la soumission de demande d'indemnisation pendant un incident. Des commentaires et questions ont été soulevés et les lacunes actuelles en Méditerranée ont été soulignées.

La discussion s'est conclue avec les recommandations suivantes :

- Favoriser les échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie dans le cadre de l'Accord sous régional et des révisions des plans nationaux d'urgence;
- Prendre en compte le caractère raisonnable des coûts et opérations pendant la préparation des demandes d'indemnisation ;
- Continuer les efforts concernant les inventaires d'équipements au niveau régional ;
- Renforcer les capacités de lutte en améliorant le niveau de préparation et de connaissance concernant les dispositions pratiques des conventions internationales ;
- Organiser régulièrement des exercices conjoints impliquant les pays méditerranéens et l'industrie;
- Tester les problématiques de demande de remboursement et d'indemnisation lors d'exercices nationaux ; et
- Etudier la possibilité d'établir un Fonds méditerranéen en cas de pollution par les plateformes offshore.

Atelier sous régional sur la gestion des demandes d'indemnisation pour les pays arabophones Méditerranéens et la Session Technique sur les coûts et les remboursements d'assistance
Page 8

La session technique s'est terminée avec des remarques de clôture des représentants du REMPEC, du MOIG, du FIPOL et de l'ITOPF, qui ont remercié l'ensemble des intervenants et participants pour leur contribution active à l'Atelier et la Session Technique. Les participants ont été invités à évaluer l'Atelier et la Session Technique. Les résultats de l'évaluation sont reportés en **Annexe IV** de ce rapport.

ANNEXE I PARTICIPANTS















Sub-Regional Workshop on Claims Management for Arab Speaking countries in the Mediterranean, 28-29 November 2012 and Technical Session on Assistance Cost and reimbursement, 30 November 2012, Mohammedia, Morocco

Atelier sous régional sur la gestion des demandes d'indemnisation pour les pays arabophones Méditerranéens, 28-29 novembre 2012, et Session Technique sur les coûts et les remboursements d'assistance, 30 novembre 2012, Mohammedia, Maroc

List of Participants / Liste de participants

GOVERNMENT REPRESENTATIVES / REPRESENTANTS GOUVERNEMENTAUX

ALGERIA/ ALGERIE

Abdallah HAFSI

Chef du département affaires

maritimes

Service National de garde côtés

SNGC- Port d'Alger

16000 Alger

+213 21 43 07 92 Tel: Mobile: +213 67 01 01 967 +213 21 43 07 92 Fax: E-mail: hafsi993@hotmail.com

Salim DERRAR

Attache au Cabinet Ministère de l'Environnement Rue des 04 Cannons - Alger

Centre Alger 1600

Tel: +213 21 43 28 67 Mobile: +213 662 11 64 05 +213 43 28 67 Fax:

E-mail: derrar73@yahoo.fr

Abdelaziz GHELLAL

Sonatrach DC/JUR Djanane El Malik 16035 Alger 1

+213 21 54 7000 Tel: Mobile: +213 665 894 230 Fax: +213 21 54 74 61

E-mail:

abdelaziz.ghellal@sonatrach.dz

EGYPT/EGYPTE

Abeer Aziz Youssef WALY

Manager of Follow up of Ports Affairs Egyptian Environmental Affairs

Agency (EEAA)

30 Misr Helwan El Zyrae Road

Maadi 11728 Cairo

+20 22 525 64 52 Tel: Mobile: +20 1222 640 385 +20 22 525 64 90 Fax:

E-mail: abeer c@hotmail.com

Ayman Ahmed Ahbdelwahed AHMED

Director of Central Operation

Rooms

Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) 30 Misr Helwan El Zyrae Road

Maadi 11728 Cairo

+20 22 525 64 91 Tel: Mobile: +20 100 669 0891 Fax: +20 22 525 64 94 E-mail: ayman77a@yahoo.com

Mahmoud Mohamed Abd Elkarym EL MONGY

Coastal Zone Management Environmental Researcher **EEAA-Protectorates** Hadaba el Benok

Sharm El Shekh - South Sinai Tel: +20 69 366 0668 Mobile: +20 122 377 3937

+20 102 435 0151 +20 69 366 0559

Fax: E-mail: mmongy75@yahoo.com

LEBANON/LIBAN

Georges BERABI

Chief of Service of Regional Departments and Environmental Police Ministry of Environment Lazarieh Building

P.O. Box 11-2727 Beirut Tel: +961 1 976 555 Ext 412

Mobile: +961 03 029 547 +961 76 527 346

+9611 976 512

E-mail: j.berbari@moe.gov.lb

Hassan CHAABAN

Maritime Specialist Ministry of Public Works & Transport Directorate General of Land and Maritime Transport Georges Picot Street Beirut

Tel: +961 1 371 644 Mobile: +961 3 023 571 Fax: +961 1 371 647

E-mail:

ministry@transportation.gov.lb















LIBYA/ LIBYE

Miloud Omran Miloud TABIAA

Communication & International Affairs Consultant Libyan Ports & Maritime Authority (Tripoli Sea Port) Alhawata st GArgarish

Tripoli

Tel: +218 21 47 80 491 Mobile: +218 0925191276 +219 21 47 80 491 Fax: E-mail: tabiaa@lma.ly

Isas@mail.Ittnet.net

Monir Ali S. EL-ZAWIA

Environmental Inspector of **Emergency Department Environment General Authority -**

Libva

Elgheran - Tripoli

+218 21 487 02 66 Tel: Mobile: +218 092 52915 69 +218 21 487 15 90 Fax: E-mail mo ner2000@yahoo.com

Mohamed A. ABUHAMEDA

Resaercher Grae - Tripolii Elgheran - Tripoli

Tel: +218 21 487 02 66 Mobile: +218 092 525 7258 +218 21 487 15 90 Fax: E-mail mon ner80@yahoo.com

MOROCCO/MAROC

Mohammed KHALLOUKI

Inspecteur de navigation Marine Marchande Duport Mohammedia 28810 +212 523 300 114 Tel:

Mobile: +212 670 484 480 Fax: +212 523 300 114 E-mail: fahmikamal@hotmail.fr

Hanane ATMANE

Ingénieur d'Etat Direction de la marine marchande e navigation

Boulevard Felix Houphouët Boigny

Casablanca

+212 6 655 26002 Tel: Mobile: +212 642 946 243 +212 5222 733 40 Fax: E-mail: hanan.atmane@yahoo.fr

Hafida SRHIR

Cadre Ministère de l'économie et des Finances

Direction des assurances et de la

prévoyance sociale Rue al Araar

Bâtiment Annexe de la CMR,

Hay Raid, Rabat

Mobile: +212 6 54 31 93 22 +212 537 67 75 44 Fax:

E-mail:

hafida.srhir@daps.finances.gov.ma

Houria RHOMARI

Cadre Administrateur Principal Ministère de l'économie et des surveillance et de la Finances et Direction des assurances et de la Prévoyance Sociale Rue Al Araar Bâtiment Annexe de la CMR Hay Raid Rabat

Tel: Mobile:

Fax: +212 537 67 75 44

E-mail:

houria.rhomaria@daps.fiances.gov.ma

Souad BENLAMQADDEM

Administrateur Adjoint Département de l'Environnement Direction de la Règlementation et du Control 9 Avenue Al Araar

Secteur 16 Hay Ryad 10,000 Rabat

Mobile:+212 666 29 98 80 +212 537 57 66 36 Fax: E-mail: souad benla1@yahoo.fr

+212 537 57 06 04

Hafsa LAKHLIFI

Administrateur Principal Département de l'Environnement Direction de la surveillance et de la Prévention des risques 9 Avenue Al Araar Secteur 16 Hay Ryad 10, 000 Rabat

+212 537 71 07 98 Tel: Mobile :+212 661 56 80 16 +212 537 57 05 88 Fax:

E-mail: <u>lakhlifihafsa.env@gmail.com</u>

Othmane BENABDELLAH

Substitué Procurer Tribunal de premier Instance

Tel:+212(0)661581597

Naima SAMI

Tel:

Magistrat au Tribunal de premier Instance

Mobile: +212 660 45 43 46 E-mail:oprah79@gmail.com















SYRIA/SYRIE

Mustafa H. KANAFANII

Special Representative of the Syrian Arab Republic to IMO 4 St Joseph Flats Drummond Crescent London NW11LE UNITED KINGDOM

Mobile: +44 7900417503 Tel: +963 933 467 961

E-mail: mkanafani@hotmail.co.uk

IMO-SYRIA@hotmail.com

TUNISIA/ TUNISIE

Samir KHEDHIRA

Sous-Directeur de la Pollution Marine Agence Nationale de Protection et de l'Environnement (ANPE) 15 rue 7051 Cité Essalem Tunis 2080

Tel: +216 71 233 600 Mobile: +216 9797 5288 Fax: +216 71 232 811

E-mail: samirkhedhira@yahoo.fr

Slim DAOUD

Sous-Directeur des Affaires Juridiques Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) 15 rue 7051 Cité Essalem Tunis 2080

Tel: +216 71 233 600 Mobile: +216 99 999 403 Fax: +216 71 232 811 E-mail: slim zeineb@yahoo.fr















INDUSTRY REPRESENTATIVES / REPRESENTANTS DE L'INDUSTRIE

BP EGYPT

Hala ELASKALANY

Director, Crisis & Continuity Management **BP** Egypt 14RD 252 Digla

Maadi

P.O. Box. 2409 Cairo Tel: +20 22 706 2206 Mobile: +20 01001 666696 Fax: +20 22 706 20 24 E-mail: hala.asklany@bp.com

Kareem ELGEISHY

Legal Counsel BP Egypt 14RD 252 Digla Maadi

P.O. Box 2409 Cairo Tel: +20 22 706 2345 Mobile: +20 100 530 1053 Fax: +20 22 706 2027 E-mail: ELGEKA@bp.com

INTERNATIONAL ENVIRONNEMENTAL & MARINE **SERVICES (IEMS)**

Richard BYRNES

CEO

International Environnemental & Marine Services

+202 261 611 78 Tel: Mobile: +201 06 1206660 E-mail: Rbyrnes@iemseg.com

Hamed EL AHMADY

Chairman

International Environnemental & Marine Services

+202 261 611 78 Tel: E-mail: helahmady@iemseg.com

REPSOL

Raquel Fernández CASATEJADA

Safety & Environmental Division HSE Management System

REPSOL Tel: +34 91 753 0811 E-mail: rfernandezc@respol.com

Maria Amelia SUAREZ GUTIERREZ

Safety & HSE Management System

REPSOL

Tel: +34 91 753 74 87 E-mail: asuarez@respol.com

TANKMED

Bechir JAOUADI

Chef Service Environment **TANKMED**

+216 71 960 800

E-mail: bechir.jaouadi@tankmed,net

DESMI

Andy NASH

Business Manager

DESMI

Tel: +44 23 808 29751 Mobile: +44 777625 8890 E-mail: ana@desmi.com

NOC LIBYA

Mahmoud CAMOUR

Senior Advisor **NOC** Libya

+218 91 323 4056 Tel: E-mail: macamour@gmail.com macamour@noc.ly

Akram AL MIGHRI

Specialist Regulations

NOC Libya

+218 91 351 63 43 Tel: E-mail: aelmighri@noc.ly

AOST

Adrien BONNICI

Commercial Manager

AOST

+356 21 380 941 E-mail: adrien@aost.com

COOPER ENERGEY

Nawfel GHARIENI

General Manager Cooper Enegry

Tel: +217 71 860 099

E-mail: nawfeg@cooperenergy.com.au















OSRA INTERNATIONAL

Paul XIRADAKIS

Director

OSRA International

Tel: +30 69 729 133 06 E-mail: pxiradakis@osraint.com

SAMIR

Naoual SQALLI

Trader Export

Tel: +212(0)661 168717 Email: n.sqalli@samir.ma

Abdelouahed EL BIED

Import trader

Mobile : +212- (0) 667 22 4529 Email : a.elbied@samir.ma

Abdelhafid RAID

Import/Export Operations Email: a.raid@samir.ma

SEREPT

Malek KALLEL

HSE Engineer SEREPT

Tel: +216 74 873 400

E-mail: malek.kallel@serept.com.tn

ETAP - Tunisia

Ridha HAMMI

Production Manager Tel: +216 71 902 909 Mobile: +212 98 32 11 35

Email: hammami.ridha@etap.com.tn

Elias SAMPATAKAKIS

Operational Manager OSRA International

Tel: +30 694 485 5580

E-mail: esampatakakis@osraint.com

Mohammed KHALILI

Resp. Gestion des assurances Mobile: +212 (0)661 9585 48 Email: m.khalili@samir.ma

Sissam OUAZZANI CHAHDI

Import/Export operations

Email: a.ouazzanichahdi@samir.ma

SONATRACH

Zobair HAMANI

Cadre supérieur / Inspection HSE Direction Générale

Tel: +213 21 54 8674 Mobile: +213 660 950210

Email: zobbair.hamani@sonatrach.dz

Oil Spill Response Limited (OSRL)

Alam Syah BIN MOHAMED AMIN

Africa Representative AlamSyah@oilspillresponse.com

OSRL

Lower William Street Southampton SO14 5 QE

United Kingdom

Tel: + 44 23 80 33 15 51 Mobile: +44 7717 897 447 Fax +44 23 8033 19 72

Turkish Petroleum Corporation - Turkiye Petrolleri Anonim Ortallig) (T.P.A.O)

Zafer EMIRHAN

HSE Eng Batman Bolgemid Mekez 72000 TURKEY

Tel: +90-416 227 28 11 (ext.5294)

Cengiz ALPSAR

HSE Engineer Batman Bolgemid Mekez 72000 TURKEY

Tel: +90 05 44 830 5550 Email: cengizalpsar@tpao.gov.tr















Sub-Regional Workshop on Claims Management for Arab Speaking countries in the Mediterranean, 28-29 November 2012

Atelier sous régional sur la gestion des demandes d'indemnisation pour les pays arabophones Méditerranéens, 28-29 novembre 2012

SPEAKERS / INTERVENANTS

International Oil Pollution Compensation (IOPC) Funds

Thomas LIEBERT

Head External Relations and Conference Department

Thomas Liebert@IOPCFund.org

IOPC Funds

23rd Floor, Portland House, Bressenden Place, London, SW1E 5PN, United Kingdom

Tel: + 44 (0)20 7592 7100 Fax:+ 44 (0)20 7592 7111

International Tanker Owner Pollution Federation Ltd (ITOPF)

Franck LARUELLE

Technical Team Manager FranckLaruelle@ITOPF.COM

ITOPF Ltd

Oliver's Yard, 55 City Road London, EC1Y 1HQ, United Kingdom

Tel: +44 (0)20 7566 6999

Emergency Tel: +44 (0)7623 984 606 (24hr)

Fax: +44 (0)20 7566 6950

International Group of P& I Clubs

Tonje CASTBERG

Senior Claim Officer P& I Clubs Gard IG Box 789 4809 Arendal Stoa Norway

Tel: +47 370 191 36 Mobile: +47 97 55 91 36 Email: Tonje.castberg@gard.no

Morocco

Khadija KEFFAOUI

Chef de service de la prévention et la lutte contre la pollution Direction de la Marine Marchande BD Felix Houphoêt Boigny Casablanca 20000 MAROC

Tel: +212 (06) 65 52 60 19 Fax: +212 (0) 27-33-40 Email: keffaoui@yahoo.fr **Mark HOMAN**

Claims Manager

Mark Homan@IOPCFund.org

Nicola BEER Technical Advisers NicolaBeer@ITOPF.COM















Technical Session on Assistance Cost and reimbursement 30 November 2012, Mohammedia, Morocco

Session Technique sur les coûts et les remboursements d'assistance, 30 novembre 2012

SPEAKERS / INTERVENANTS

Regional Marine Pollution Emergency Response Centre for the Mediterranean Sea (REMPEC) Gabino GONZALEZ

Programme Officer

REMPEC - Regional Marine Pollution Emergency Response Centre for the Mediterranean Sea

Maritime House, Lascaris Wharf, Valletta, VLT 1921, Malta

Tel: +356 21 337 296/7/8 Fax: +356 21 339 951

Mediterranean Oil Industry Group (MOIG)

Ridha DHAOUI

Director MOIG
Mediterranean Oil Industry Group
B2.2 Résidence Dar Maghrebia
2045 Les Berges du Lac
AI BOUHAIRA- TUNIS

Tel: 0021671965359 Tel/Fax: 0021671965192 ridha.dhaoui@moig.org.tn

Libya

Miloud Omran Miloud TABIAA

Communication & International Affairs Consultant Libyan Ports & Maritime Authority (Tripoli Sea Port) Alhawata st GArgarish

Tripoli

Tel: +218 21 47 80 491
Mobile: +218 0925191276
Fax: +219 21 47 80 491
E-mail: tabiaa@lma.ly
lsas@mail.lttnet.net

BP Egypt

Hala ELASKALANY

Director, Crisis & Continuity Management BP Egypt 14RD 252 Digla

Maadi

P.O. Box. 2409 Cairo
Tel: +20 22 706 2206
Mobile: +20 01001 666696
Fax: +20 22 706 20 24
E-mail: hala.asklany@bp.com

International Oil Pollution Compensation Funds (IOPC FUNDS)

Thomas LIEBERT

Mark HOMAN
Claims Manager

Head External Relations and Conference

Department IOPC Funds

23rd Floor, Portland House, Bressenden Place,

London, SW1E 5PN, United Kingdom

Tel: + 44 (0)20 7592 7100 Fax:+ 44 (0)20 7592 7111















International Tanker Owner Pollution Federation Ltd (ITOPF)

Franck LARUELLE

Technical Team Manager ITOPF Ltd Oliver's Yard, 55 City Road London, EC1Y 1HQ, United Kingdom Tel: +44 (0)20 7566 6999

Fax: +44 (0)20 7566 6950

P&I Club

Tonje CASTBERG

Senior Claim Officer P& I Clubs Gard IG Box 789 4809 Arendal Stoa Norway

Tel: +47 370 191 36 Mobile: +47 97 55 91 36

Email: Tonje.casterberg@gard.no

SONATRACH

Zobair HAMANI

Cadre supérieur / Inspection HSE Direction Générale

Tel: +213 21 54 8674 Mobile: +213 660 950210

Email: zobbair.hamani@sonatrach.dz

Oil Spill Response Limited (OSRL)

Alam Syah BIN MOHAMED AMIN

Africa Representative Oil Spill Response Limited Lower William Street Soutampton SO14 5QE Tel: +44 23 80 33 1551

Fax: +44 23 8033 1972 Mobil: +44 7717 897 447

Nicola BEER

Technical Advisers















Sub-Regional Workshop on Claims Management for Arab Speaking countries in the Mediterranean, 28-29
November 2012 and Technical Session on Assistance Cost and reimbursement, 30 November 2012,
Mohammedia, Morocco

Atelier sous régional sur la gestion des demandes d'indemnisation pour les pays arabophones Méditerranéens, 28-29 novembre 2012, et Session Technique sur les coûts et les remboursements d'assistance, 30 novembre 2012, Mohammedia, Maroc

ORGANIZERS / ORGANISATEURS

REMPEC

Gabino GONZALEZ

Programme Officer 24-hour Emergency No: +356 99 497 978

ggonzalez@rempec.org

Souade NASSERI Junior Programme Officer snasseri@rempec.org

REMPEC - Regional Marine Pollution Emergency Response Centre for the Mediterranean Sea Maritime House, Lascaris Wharf, Valletta, VLT 1921, Malta

Tel: +356 21 337 296/7/8 Fax: +356 21 339 951

IOPC

Thomas LIEBERT

Head External Relations and Conference Department

MOIG

Ridha DHAOUI

Director MOIG

Mediterranean Oil Industry Group B2.2 Résidence Dar Maghrebia 2045 Les Berges du Lac AI BOUHAIRA- TUNIS Tel: 0021671965359

Tel: 00216/1965359 Tel/Fax: 0021671965192 ridha.dhaoui@moig.org.tn

Société Anonyme Marocaine de l'industrie du Raffinage (SAMIR)

Abdelkim LAMSSAFRI Directeur Sécurité & Hygiène

Société Anonyme Marocaine de l'industrie du Raffinage (SAMIR) B.P.89 & 101 Route côtière Mohammédia MAROC

Tel: + 2012 5 23 32 42 01 / 5 23 32 42 04

TD: + 212 5 23 31 93 54

Fax: + 212 5 23 31 71 88 / 5 23 30 15 31

a.alassafri@samir.ma

ANNEXE II PROGRAMME DE L'ATELIER ET DE LA SESSION TECHNIQUE















Atelier sur le régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, Maroc, 28-29 novembre 2012

Mercredi 28 novembre 2012

Module	Thàma
Module 1	Theme Introduction
	Allocution d'ouverture
09:00 - 09:30	Introductions,
	Présentation du déroulement de l'atelier
Module 2	
	Cadre juridique Le régime international d'indemnisation, première partie :
09:30 – 10:30	Convention sur la responsabilité civile, 1992
	Rôle des Clubs P&I
	Présentation de « l'International Group of P&I Associations »
	Régime d'indemnisation pour les hydrocarbures de soute :
	Convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute
	Pause
	Le régime international d'indemnisation, deuxième partie :
10:45 – 12:15	Convention FIPOL, 1992 et Fonds complémentaire, 2003
	Rôle du FIPOL
	Exercice: cadre juridique
12:15 – 12 :30	 Présentation du régime juridique applicable en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les pollutions accidentelles au Maroc
12:30 – 14:00	Déjeuner
Module 3	Comportement et effets des hydrocarbures déversés dans le milieu marin,
	les moyens de lutte disponibles et leur influence sur la réduction des
	dommages environnementaux et économiques.
14:00 – 15:30	Examen des causes de pollution par hydrocarbures.
11100 10100	Effets des hydrocarbures sur les ressources marines et côtières
	 Comportement des hydrocarbures en mer
	 Effets sur les ressources et les demandes d'indemnisation
	résultant des déversements accidentels d'hydrocarbures
	Moyens de lutte
	 Exemples de cas gérés par les FIPOL
	 Evaluation de la situation, rôle des acteurs de la lutte contre les
	pollutions
	Moyens de lutte et leurs limites
Module 4	Pause Présentation, évaluation et procédure de règlement des demandes
WOULE 4	d'indemnisation
4F.4F 47.00	Types de demandes d'indemnisation
15:45 – 17:30	Critères de recevabilité des demandes
	 Opérations de nettoyage et mesures de sauvegarde
	Exercice: mesures raisonnables
	 Dommages aux biens et pertes économiques
	(a) Pèche et mariculture
	(b) Tourisme
	 Dommages à l'environnement (études, restauration)
	Exercice: Le lien de causalité et autres concepts techniques

Jeudi 29 novembre 2012

Module	Thème		
Module 4	Présentation, évaluation et procédure de règlement des demandes d'indemnisation (suite)		
09:30 – 10 :45	Aspects pratiques: comment présenter une demande.		
00.00 10.40	 Utilisation du manuel des demandes d'indemnisation 		
	Aspects pratiques: traitement des demandes d'indemnisation		
	 Gestion des demandes, évaluation des demandes, 		
	 Procédure de règlements des demandes 		
	Concepts techniques		
	 Coûts fixes 		
	 Valeur résiduelle 		
	 Tenue des registres comptables 		
	 Amélioration 		
	 Coûts de la présentation des demandes et conseils 		
	Pause		
11 :00 – 11 :45	Exercice: Préparer un dossier de demande d'indemnisation		
	Indemnisation en pratique: discussion / questions		
Module 5	Etude de cas – Récents incidents		
11:45 – 12:30	Hebei Sprit - 2007		
	• Solar I - 2006		
	Déjeuner		
Module 6	Financement des FIPOL		
14 :00 – 14:30	 Rapports sur les quantités d'hydrocarbures reçues Fonctionnement et récents développements 		
Contributions et financement			
Module 7	Mise en œuvre du régime d'indemnisation dans le droit national		
	Principes de base		
14:30 – 15:00	 Problèmes communs et solutions 		
Module 8	Débat		
15:00 – 16:00	Table ronde et élaboration de recommandations		
	Pause		
Module 9	Conclusion		
	Présentation des recommandations de la Table ronde		
16:30 – 17 :00	Conclusion et clôture		















Session Technique sur les coûts et les remboursements d'assistance Maroc, 30 Novembre 2012

Vendredi 30 Novembre 2012

Module	Thème	
Module 1	Introduction	
09:00 – 09:30	 Introductions Présentation de la session Convention OPRC : Article 7 & Annexe Protocole de prévention et d'urgence: Article 12&13 	• REMPEC
Module 2	Discussion : Accords	
09:30 – 10:30	 Accord intergouvernementaux Accord entre industrie pétrolière au sein d'un pays/d'une région Accord gouvernement/industrie 	REMPECMOIGEgypte/BP
10 :30 – 11:00	Pause	
Module 3	Discussion: Eléments de coûts et barèmes	
11:00 – 12.30	 Personnel Matériels spécialisés Coûts de mobilisation/démobilisation (Transport) Société spécialisés 	• ITOPF / FIPOL • ITOPF / FIPOL • ITOPF / FIPOL • OSRL & OSRA
12:30 – 14:00	Déjeuner	
Module 4	Discussion : Financement et remboursement	
14:00 – 14:30	 Coûts à la charge du pays demandeurs Remboursement aux pays assistant par le pays demandeurs ou par le FIPOL 	• ITOPF • FIPOL/P&I Club
Module 5	Cas d'étude	
14:30 – 15 :15	Deepwater Horizon : Assistance algérienneAutres cas d'étude	AlgérieFIPOL
Module 5	Recommandations & Conclusions	
15:15 – 16 :00	Recommandations & Conclusions de la session	Participants
15:45	Fin du Séminaire	
16:30 – 17 :30	MOIG AGM 2012	Membres du MOIG

ANNEXE III QUESTIONNAIRES















SESSION TECHNIQUE SUR LES COUTS ET LES REMBOURSEMENTS D'ASSISTANCE, 30 NOVEMBRE 2012, MOHAMMEDIA, MAROC

QUESTIONNAIRE GOUVERNEMENT

Afin de préparer les discussions de la session technique sur les coûts et les remboursements d'assistance, merci de fournir **des informations détaillées** concernant votre pays.

Merci d'envoyer le questionnaire dument rempli à Mme. Bonavia (<u>MBonavia@rempec.org</u>) le plus tôt possible, **et avant le 16 novembre 2012**.

Des informations supplémentaires peuvent être fournies dans un document séparé, si cela est nécessaire.

Prénom, Nom	
Pays	

INTRODUCTION

Une intervention rapide et la coordination de l'assistance mutuelle dans le cas d'une pollution marine majeure devraient être planifiées et organisées. Pour ce faire, dans le cadre du Plan d'Urgence, des arrangements institutionnels particuliers devraient être adoptés et des dispositions administratives et financières mises en place.

Une documentation détaillée des activités opérationnelles et des coûts associés pendant la lutte contre le déversement facilite la résolution de possibles conflits concernant le recouvrement des coûts et la préparation des demandes d'indemnisation.

Le pays à l'origine de la demande d'assistance devrait indemniser le pays assistant pour toute perte ou dommage d'équipement ou autre propriété du pays assistant. Le pays assisté devrait rembourser le pays assistant pour toutes les dépenses engagées pour l'assistance, et pour toute perte humaine ou matérielle dans le cadre de cette assistance, sauf accord particulier.

Les pays devraient travailler en étroite collaboration afin de faciliter le règlement des procédures légales et les demandes d'indemnisations résultant de toute activité d'assistance.

Afin de rationaliser et d'accélérer ce processus de coopération, et afin d'éviter des potentiels malentendus, les pays assistés et les pays assistant devraient s'accorder le plus tôt possible sur les principes d'indemnisations de dommages potentiels subis par des tiers, dans l'idéal pendant la demande, l'offre ou la réponse à une offre d'assistance internationale. Les deux parties – le pays assisté et le pays assistant, devraient déclarer être disposés ou non à couvrir les dommages subis par des tiers.

L'objectif de ce questionnaire est d'obtenir <u>des informations détaillées</u> sur les arrangements <u>entre</u> <u>pays</u> concernant le partage d'équipements ou de personnel formé, et sur les conditions spécifiques mises en place.

Barème de coût des équipements	Si un barème de coût a été mis en place, merci de fournir tout détail associé à ce barème. Fournir un document séparé, ou copier le barème ici.	de fournir tout détail associé à ce barême.
	Si le barème de coût a été établi en suivant une	Si le barème de coût a été établi en suivant une méthode de calcul particulière, merci de détailler cette méthode et ses critères :
	Répondre ici	
Frais de personnel	Si une réglementation/loi réglementant les salaii	Si une réglementation/loi réglementant les salaires existe dans votre pays, merci d'en fournir les références, ou une copie du texte
convenus	correspondant.	
	Répondre ici	
	Existe-t-il différents barèmes selon l'autorité concerné?	Icerné?
	Répondre ici	
	Merci de fournir des détails concernant les frais	Merci de fournir des détails concernant les frais de personnel selon leur poste ou niveau d'expertise :
	Intervenant/Opérateur d'urgence :	Répondre ici USD/jour
	Chef d'équipe d'intervention :	Répondre ici USD/ jour
	Spécialiste :	Répondre ici USD/ jour
	Décideur:	Répondre ici USD/ jour
	S'il existe différents barèmes selon l'autorité conc	ncerné, merci de fournir plus d'information à ce sujet.
	Répondre ici	
Coûts de mobilisation	Les coûts de mobilisation ont-ils été estimés ? Si	i oui, merci de fournir plus d'information à ce sujet.
& démobilisation /	Coûte de mobilisation du lieu de stockage de	Dénondra ini
responsabilités	l'équipement jusqu'au port le plus proche.	
	Coûts de mobilisation du lieu de stockage de	Répondre ici
	l'équipement jusqu'à l'aéroport international le	
	plus proche.	
	Des dispositions préalables ont-elles été	Merci d'indiquer le type et les conditions des arrangements mis en place, ou de fournir une
	prises avec une compagnie de transport? Si	copie de ces arrangements.
	oui merci de fournir des détails sur ces	
	arrangements.	
	Des dispositions préalables ont-elles été	Merci d'indiquer le type et les conditions des arrangements mis en place, ou de fournir une
	prises avec les services de douane? Si oui	copie de ces arrangements.
	merci de fournir des <u>détails</u> sur ces	
	arrangements.	
Assurance et	Si vous demandez l'assistance d'un autre pays,	avez-vous des arrangements spécifiques pour couvrir les dommages matériels et humains?
indemnisation	Répondre ici	
	Si oui, merci de fournir plus d'information à ce suj	ujet.
	Répondre ici	















SESSION TECHNIQUE SUR LES COUTS ET LES REMBOURSEMENTS D'ASSISTANCE, 30 NOVEMBRE 2012, MOHAMMEDIA, MAROC

QUESTIONNAIRE INDUSTRIE

Afin de préparer les discussions de la session technique sur les coûts et les remboursements d'assistance, merci de fournir **des informations détaillées** sur votre compagnie.

Merci d'envoyer le questionnaire dument rempli à Mme. Bonavia (<u>MBonavia@rempec.org</u>) le plus tôt possible, **et avant le 16 novembre 2012**.

Des informations supplémentaires peuvent être fournies dans un document séparé, si cela est nécessaire.

Prénom, Nom	
Nom de la compagnie	

INTRODUCTION

Une intervention rapide et la coordination de l'assistance mutuelle dans le cas d'une pollution marine majeure devraient être planifiées et organisées. Pour ce faire, dans le cadre du Plan d'Urgence, des arrangements institutionnels particuliers devraient être adoptés et des dispositions administratives et financières mises en place.

Une documentation détaillée des activités opérationnelles et des coûts associés pendant la lutte contre le déversement facilite la résolution de possibles conflits concernant le recouvrement des coûts et la préparation des demandes d'indemnisation.

L'objectif est d'obtenir <u>des informations détaillées</u> sur les arrangements <u>entre les compagnies</u> <u>pétrolières ou entre l'industrie pétrolière et les compagnies de lutte antipollution</u> pour le partage d'équipements ou de personnel formé, et sur les conditions spécifiques mises en place.

Barème de coût des	Si un barème de coût a été mis en place, merci de fournir tout détail associé à ce barème.	de fournir tout détail associé à ce barème.
équipements	Fournir un document séparé, ou copier le barème	e jci.
	Si le barème de coût a été établi en suivant une	Si le barème de coût a été établi en suivant une méthode de calcul particulière, merci de détailler cette méthode et ses critères :
	Répondre ici	
Frais de personnel	Merci de fournir des détails concernant les frais	Merci de fournir des détails concernant les frais de personnel selon leur poste ou niveau d'expertise :
convenus	Intervenant/Opérateur d'urgence :	Répondre ici USD/jour
	Chef d'équipe d'intervention :	Répondre ici USD/ jour
	Spécialiste :	Répondre ici USD/ jour
	Niveau Manager:	Répondre ici USD/ jour
Coûts de mobilisation	Les coûts de mobilisation ont-ils été estimés ? Si	i oui, merci de fournir plus d'information à ce sujet.
& démobilisation /	Coûts de mobilisation du lieu de stockage de	Répondre ici
responsabilités	l'équipement jusqu'au port le plus proche.	
	Coûts de mobilisation du lieu de stockage de	Répondre ici
	l'équipement jusqu'à l'aéroport international le	
	plus proche.	
	Des dispositions préalables ont-elles été	Répondre ici
	prises avec une compagnie de transport? Si	
	oui merci de fournir des détails sur ces	
	arrangements.	
	Des dispositions préalables ont-elles été	Répondre ici
	prises avec les services de douane? Si oui	
	merci de fournir des <u>détails</u> sur ces	
	arrangements.	
Assurance et	Si vous demandez l'assistance d'une autre comp	Si vous demandez l'assistance d'une autre compagnie, avez-vous des arrangements spécifiques pour couvrir les dommages matériels et
indemnisation	humains?	
	Répondre ici	
	Si oui, merci de fournir plus d'information à ce suj	jet.
	Répondre ici	
Arrangements avec	Avez-vous mis en place des arrangements avec	Avez-vous mis en place des arrangements avec les autorités gouvernementales concernant le partage d'équipements et de personnel en cas
les gouvernements	d'urgence ?	
	Répondre ici	
	Si oui, merci de fournir plus d'information à ce suj	jet.
	Répondre ici	

ANNEX IV EVALUATION DE L'ATELIER

EVALUATION DE L'ATELIER ET DE LA SESSION TECHNIQUE

- 1. L'atelier s'adressait à des hauts fonctionnaires gouvernementaux en charge de la gestion des indemnisations à la suite d'une pollution marine par les navires.
- 2. Lors de la dernière journée, les participants ont été invités à remplir le "Formulaire d'évaluation de la formation" préparé par le REMPEC en anglais et français. Le but était d'obtenir une évaluation du séminaire, mais aussi de rassembler des suggestions qui pourraient être utilisées lors de prochaines formations.
- 3. Le formulaire d'évaluation n'incluait pas le nom des participants afin d'obtenir des réponses aussi sincères et objectives que possible.
- 4. Sur 48 participants, 30 ont rendu au REMPEC leur formulaire complété.
- 5. Un résumé des principales réponses et commentaires faits par les participants sont retranscrits ci-dessous.

Retour des Questionnaires

Questions	Réponses	
	Oui	Non
Avez-vous acquis de nouvelles connaissances	96.67%	_
durant l'atelier ?	30.07 70	
Pensez-vous que les nouvelles connaissances		
acquises durant l'atelier vous aideront dans votre	93.33%	6.67%
travail quotidien ?		
Les modules/présentations étaient-ils bien		
équilibrés en termes de contenu et de	86.67%	6.67%
déroulement global de l'atelier ?		
Pensez-vous que la durée des conférences et	80.00%	20.00%
présentations était adéquate ?	00.0070	20.0070
Avez-vous eu assez de temps pour poser vos	93.33%	3.33%
questions ?	00.0070	0.0070
Pensez-vous qu'il était intéressant de rencontrer		
d'autres responsables de la région	70.00%	20.00%
méditerranéenne?		

43.33% des participants ayant répondu au formulaire d'évaluation ont considéré le contenu et la qualité des présentations comme étant **très bonnes**, 46.67% **bonnes**, 6.67% **assez bonnes** et 3.33% **pas assez bonnes**. Pour 3.33% des participants, l'atelier était **au-delà de leurs attentes**, et

plus ou moins équivalent à leurs attentes pour 96.67% d'entre eux. En général, 43.33% des participants étaient très satisfaits et 53.33% satisfaits de l'Atelier.

Enseignements tirés

6. Un résumé des enseignements tirés inclus dans les questionnaires reçus révèle que les participants ont retenu les éléments suivants :

Enseignements tirés

Gestion des demandes d'indemnisation, cadre légal et international

- Le cadre des P&I,
- relation entre les conventions,
- une meilleure compréhension des obstacles rencontrés par les pays pour la ratification du CLC 92
- le fonctionnement du FIPOL,
- l'importance du renforcement des échanges de données entre les pays et le FIPOL afin d'être en mesure d'enquêter lors d'un incident.

Aspects techniques d'une demande d'indemnisation

- Concepts techniques, coûts fixes, maintien des registres comptables,
- évaluation et procédure pour le règlement d'une demande d'indemnisation,
- indemnisations transfrontalières,
- les manuels du FIPOL,
- l'importance d'améliorer la gestion des coûts pendant un incident.

Coopération régionale et internationale

- Les positions des pays en matière de pollution et de prévention, et du régime international de compensation,
- les accords entre compagnies pétrolières sur la comptabilité,
- la coopération entre les états de la région.

Aspects général d'une pollution par les hydrocarbures

- Les moyens de lutte,
- le comportement et l'impact des déversements d'hydrocarbure sur l'environnement marin et les ressources côtières.

Suggestions

- 7. Les réponses ci-dessus montrent que les participants ont apprécié et hautement considéré le contenu de l'atelier, le matériel proposé et les conférenciers de l'atelier. Certains participants auraient aimé que l'atelier se concentre sur les études de cas et les exercices.
- 8. La majorité des participants s'accordent sur le lien entre l'atelier et leur travail, et sur le fait qu'ils sont mieux équipés à la suite de leur participation. Le pourcentage élevé de satisfaction est très encourageant. Cependant, les suggestions suivantes sur le contenu de l'atelier et de la session techniques ont été soumises :

Suggestions sur le contenu

Application et limite des conventions

- Plus de détails sur la planification et l'application
- Présentation des expériences pratiques des Parties Contractantes au Fonds de 1992
- Indemnisation pour les dommages causés par d'autres cargos que les hydrocarbures
- Plateformes offshore, indemnisations liés aux déversements d'hydrocarbures provenant d'oléoducs et de plateformes

Aspects légaux

- Exemples pratiques sur les aspects juridiques (exemple de décision de tribunaux etc.)
- Exemples de décisions des tribunaux méditerranéens. Les cas du Prestige et de l'Erika auraient pu être présentés.

Assurance

- Responsabilités des clubs P&I
- Communication avec les assureurs

Aspects techniques des demandes d'indemnisation

- Le détail des étapes à suivre en cas d'incident
- La procédure de demande d'indemnisation et le règlement des conflits
- Scénarios d'exercices intégrant des exemples nationaux spécifiques

Aspects opérationnels d'une pollution

- Plus de détails sur l'évaluation des dommages causés par les hydrocarbures
- Gestion des déchets solides en Méditerranée
- Etudes de cas sur la gestion de crise
- Qualification du personnel
- Qualité et fiabilité des équipements
- Déversements d'hydrocarbures affectant plus d'un pays
- Opérations de nettoyage jusqu'à la phase finale de traitement

Conclusion et Recommandations

- 9. Globalement, l'atelier a été un succès et a permis aux participants d'identifier les problématiques particulières de la gestion des demandes d'indemnisation et a fourni des bases sur les aspects techniques de la mise en œuvre des conventions internationales. Les réponses au questionnaire montrent que les participants son mieux informés à l'issue de cet atelier.
- 10. Cependant, les recommandations suivantes ont été émises :

Recommandations de l'Atelier

Conférenciers et participants

- Plus de présentations de la part de l'industrie pétrolière pour renforcer les relations entre les gouvernements et l'industrie
- Les Parties Contractantes devraient présenter leur opinion concernant les avantages et inconvénients notés après la ratification au Fonds de 1992
- Les conférenciers devraient partager leur expérience pratique et ne pas se concentrer trop longuement sur les aspects théoriques
- Une présentation plus explicite des objectifs de chaque module aurait permis aux pays de partager la position officielle de leur gouvernement
- Les participants devraient être plus actifs pendant les débats et présenter des cas de pollution dans leur pays respectif. L'ITOPF et le FIPOL peuvent par la suite commenter ces cas et fournir des recommandations.
- Des juges devraient participer à ce type d'atelier pour présenter le règlement de demandes d'indemnisation dans le cadre du droit civil et pénal.

Logistique

- Les présentations devraient être disponibles sur le site du REMPEC et du MOIG, avec les objectifs clairement définis
- L'Atelier aurait pu avoir lieu dans une autre ville
- L'Atelier était trop dense, peu de temps libre était accordé entre chaque séance
- Des vols directs seraient plus pratiques pour les participants
- Plus de temps devrait être accordé aux participants pour préparer leurs présentations
- Plus de temps pour les débats
- Des problèmes d'interprétation ont empêché les participants francophones de comprendre parfaitement les présentations en anglais.
- Une visite de la raffinerie de la SAMIR aurait été intéressante.